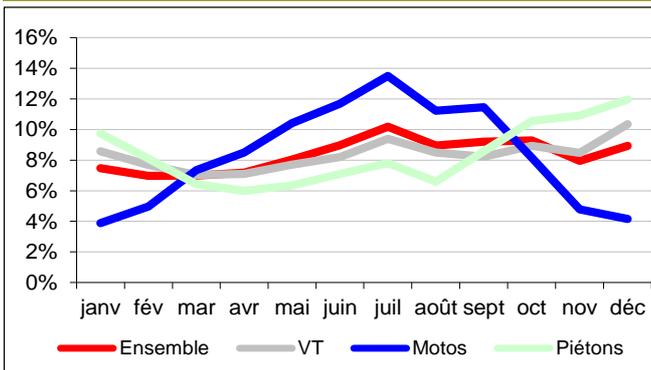
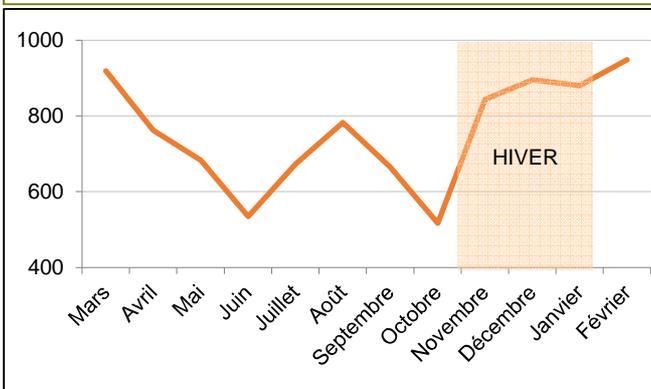


Passage à l'heure d'hiver

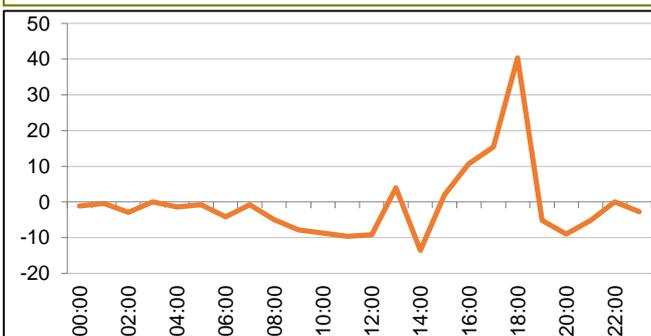
Part du mois dans la mortalité annuelle de la catégorie de véhicule (moyenne 2014-2023)



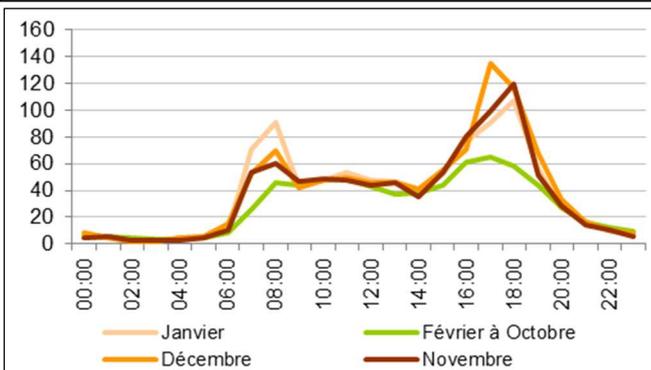
Nombre d'accidents corporels impliquant un piéton par mois (moyenne mensuelle 2019-2023)



Ecart entre octobre et novembre du nombre d'accidents corporels impliquant un piéton (moyenne 2019-2023)



Nombre d'accidents corporels impliquant un piéton selon l'heure de la journée (moyenne 2019-2023)



Chaque année, le changement d'heure se fait le dernier dimanche d'octobre. Des études ont montré un impact du changement d'heure sur l'organisme, notamment sur le sommeil ou l'humeur.

Le recul d'une heure a une conséquence importante sur les heures d'éclairage (la durée du jour varie d'environ 8h au solstice d'hiver à environ 16h au solstice d'été). La nuit tombe plus tôt dans la journée, durant l'heure de pointe des déplacements domicile-travail du soir, pouvant de ce fait impliquer un sur-risque d'accident, notamment pour les piétons.

La mortalité routière varie sur l'année. Le 1^{er} trimestre est habituellement le moins mortel (21 % de la mortalité annuelle sur 2014-2023) alors que le 3^{ème} trimestre est le plus mortel (28 %). Le bilan de certaines catégories d'usagers présente une forte saisonnalité. La mortalité des piétons présente un maximum en automne/hiver (43 % du total annuel sur les quatre mois d'octobre à janvier), la période nocturne durant plus longtemps et incluant au final les périodes de pointe du matin et du soir et les piétons étant moins visibles de nuit pour les autres usagers.

Effet du passage à l'heure d'hiver

Entre 2019 et 2023, le nombre d'accidents corporels des piétons aux mois de novembre est inférieur de - 1,7 % aux mois d'octobre.

En revanche, l'étude sur les tranches horaires de la journée révèle une augmentation de + 34,1 % du nombre d'accidents impliquant un piéton lors de l'heure de pointe du soir (17h-19h). Cette augmentation n'est compensée qu'en partie par la diminution de - 10,7 % des accidents corporels le matin entre 8h et 10h et de - 24,7 % le soir entre 20h et 22h. Si l'on suppose que la mobilité sur l'heure de pointe du soir est semblable entre octobre et novembre, le risque d'accident augmente.

L'accidentalité piétonne en hiver

En moyenne sur les cinq dernières années, les mois d'hiver sont les plus dangereux pour les piétons. Les mois de novembre, décembre et janvier des années 2019 à 2023 représentent 31 % des accidents mortels de piéton. Chaque année, en moyenne 155 piétons sont tués de novembre à janvier. Le mois de février est intégré aux mois d'été compte tenu de la durée d'éclairage.

Les heures de pointe du matin et du soir (7h-10h et 17h-19h) sont les plus accidentogènes en hiver. L'augmentation de l'accidentalité ne porte pas sur le milieu de journée. Il semble que ce surplus d'accidents soit une conséquence d'un temps d'éclairage réduit, le piéton étant difficilement perçu par les autres usagers, bien qu'il puisse avoir l'impression d'être vu.